

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 101

16 janvier 2006

### SOMMAIRE

Adria Invest Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	4847	Myrtus Finance S.A., Luxembourg	4837
Amadeus Consulting Participations (A.C.P.) S.A.	4847	Nagel Invest (L), Sicav, Luxembourg	4844
Artisan International S.A., Luxembourg-Kirchberg	4843	NH Holding S.A., Luxembourg	4844
B&B Assurancen an Immobilien, S.à r.l., Bereldange	4812	Ordinalux, S.à r.l., Luxembourg	4831
Barcelo S.A.H., Luxembourg	4844	(Le) Palmier S.A., Esch-sur-Alzette	4845
Cargo Trailer S.A., Foetz	4847	Pelaro-Investisseurs S.A., Luxembourg	4843
Conical Holding S.A., Luxembourg	4847	Pescado Holding S.A., Luxembourg	4825
Delta Lloyd Investment Management S.A., Luxembourg	4846	(The) Point Investments S.A., Luxembourg	4848
Drean International S.A., Luxembourg	4812	S.A.F. Finanzholding S.A., Luxembourg	4844
Eridanus, S.à r.l., Senningerberg	4826	S4VI S.A., Luxembourg	4825
Export Trading Investment Company S.A., Luxembourg	4811	Sar. In. S.A., Garnich	4846
Ger Top S.A., Luxembourg	4831	Sasoval, S.à r.l., Filsdorf	4826
Hawk ABS S.A., Senningerberg	4838	Sasoval, S.à r.l., Filsdorf	4826
International Partners Advice S.A., Luxembourg	4811	Shield S.A. Holding, Luxembourg	4836
Lafclub Walfer Huesen, A.s.b.l.	4846	Société d'Assistance Financière aux Petites et Moyennes Entreprises S.A., Luxembourg	4811
Linfell Investment S.A., Luxembourg	4845	Sofiasoft GP S.A., Luxembourg	4812
M.V.J. S.A., Luxembourg	4836	Sunu Finances Holding S.A., Luxembourg	4848
Myrtus Finance S.A., Luxembourg	4836	Ultimate Investments S.A., Luxembourg	4837
Myrtus Finance S.A., Luxembourg	4837	Vecap S.A., Luxembourg	4848
Myrtus Finance S.A., Luxembourg	4837	Xylopart Holding S.A., Luxembourg	4801
		Zorro Investor, S.à r.l., Luxembourg	4802

### **XYLOPART HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 98.626.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01143, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

XYLOPART HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(080081.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

**ZORRO INVESTOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 110.432.

## STATUTES

In the year two thousand and five, on the tenth of August.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

1. BACP EUROPE FUND V LP, a Delaware limited partnership, whose general partner is BA CAPITAL MANAGEMENT (JERSEY) LIMITED, having its registered office at the Corporation Trust Center; 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, registered at the division of corporations of the state of Delaware under the number 050479589 - 3982223, represented by Mr Jeremy Paul acting in his capacity of director.

2. ML GLOBAL PRIVATE EQUITY FUND L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, whose general partner is MLGPE LIMITED, having its registered office at the offices of Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered at the Cayman Islands under the number WK-14978, represented by Mr Nathan Thorne acting in his capacity of director.

The founders are here represented by M<sup>e</sup> Vincent Linari-Pierron, lawyer, residing at L-1420 Luxembourg. 252, avenue Gaston Diderich, by virtue of two proxies given under private seal.

The before said proxies, being initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties in the capacity in which they act, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a «société à responsabilité limitée», which such parties declared to incorporate.

**Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company (the «Company»), governed by the present articles of association (the «Articles») and by the current Luxembourg laws, especially, the laws of 10 August 1915 on commercial companies, of 18 September 1933 and of 28 December 1992, as amended on «sociétés à responsabilité limitée» (the «Law»).

**Art. 2.** The Company's name is ZORRO INVESTOR, S.à r.l.

**Art. 3.** The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

To render assistance in any form, including but not limited to advances, loans, money deposits and credits, to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this Article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

To enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of any applicable law;

To enter into agreements, including, but not limited to any form of acquisition agreement, sale promise, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, in relation to the raising of funds;

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, however without taking advantage of the law of 31 July 1929 on Holding Companies as amended.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the cease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration. The Company has as of the date of its incorporation before the notary the capacity to perform all activities connected to its corporate object described in article 3.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder (as the case may be).

### Capital - Share

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), adopted in the same manner required for the amendment of the Articles.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

### Management

**Art. 12.** The Company will be managed by at least one manager. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers.

This board of managers shall be composed of «Class A», «Class B» and «Class C» managers having different powers of signature and of decision making, such as set forth below.

The manager(s) need not be shareholders of the Company. In the case where there would be only one sole manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder.

The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers by the joint signature of any Class A manager, any Class B manager and any Class C manager.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 13.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 14.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 48 (forty-eight) hours in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

3 (three) managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is at least one manager from each Class of managers present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The decisions of the board of managers will be adopted by a simple majority of the managers, present or represented, knowing that at least one class A manager, one class B manager, one class A manager, have adopted the said decisions.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers.

Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

#### **General meetings of shareholders**

**Art. 15.** Decisions of the shareholders are taken as follows:

in case of plurality of shareholders, the holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means.

Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders.

In such a case one general meeting shall be held annually in Luxembourg on the last business day of May.

Other general meetings of shareholders shall be held in the city of Luxembourg at time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 14 (fourteen) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

#### Financial year - Balance sheet

**Art. 17.** The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

**Art. 18.** Each year, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

#### Supervision of the Company

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 215 of the Law are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

#### Dividend - Reserves

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the Statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the Statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22.** Notwithstanding the provisions of article twenty-one, the general meeting of shareholders of the Company, upon proposal of the sole manager or the board of managers (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

#### Winding-up - Liquidation

**Art. 23.** The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

**Art. 24.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be attributed to the shareholders.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.



### Applicable law

**Art. 25.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2005.

#### *Subscription - Payment*

All the 500 (five hundred) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed and fully paid up in cash as follows:

1. BACP EUROPE FUND V LP, prenamed, two hundred fifty shares . . . . .	250
2. ML GLOBAL PRIVATE EQUITY FUND L.P., prenamed, two hundred fifty shares. . . . .	250
Total: five hundred shares . . . . .	500

Therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred fifty Euro.

#### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named parties, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

Is appointed as class A manager for an undetermined duration:

- Mr Frank Marinaro, manager, born on July 15, 1966 in New York (United States of America), residing at Merrill Lynch, 4, World Financial Center New York, NY 10080 (United States of America).

Is appointed as class B manager for an undetermined duration:

- Mr Jeremy Paul, manager, born on April 8, 1967 in Guernsey, residing at 33, Riverdale Gardens, East Twickenham, Middlesex, TW1 2BX (United Kingdom).

Are appointed as class C manager for an undetermined duration:

- Mr Jonathan Beggato, employee, born on June 19, 1975 in Villerupt (France), residing at L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix;

- Mr Claude Prat, employee, born on August 26, 1947 in Toulouse (France), residing at L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix;

- Mr Victor Fouquet, employee, born on December 18, 1979 in Villecresnes (France), residing at L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

In accordance with article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers by the joint signature of any Class A manager, any Class B manager and any Class C manager.

The Company shall have its registered office at L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le dix août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. BACP EUROPE FUND V LP, une société constituée sous le droit de l'Etat du Delaware, avec comme associé général BA CAPITAL MANAGEMENT (JERSEY) LIMITED, ayant son siège social à Corporation Trust Center; 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, inscrite à la division des sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 050479589 - 3982223, représenté par Monsieur Jeremy Paul agissant en sa qualité de directeur.

2. ML GLOBAL PRIVATE EQUITY FUND L.P., une société constituée sous le droit de îles de Cayman, avec comme associé général MLGPE LIMITED, ayant son siège social dans les locaux de la société Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, inscrite aux îles de Cayman sous le numéro WK-14978, représenté par Monsieur Nathan Thorne agissant en sa qualité de directeur.

Les fondatrices sont ici représentées par M<sup>e</sup> Vincent Linari-Pierron, avocat, demeurant à L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles parties ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer comme suit:

### Dénomination - Objet - Siège social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, et plus particulièrement par les lois du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992, telle que modifiées, sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi»).

**Art. 2.** La dénomination de la Société sera ZORRO INVESTOR, S.à r.l.

**Art. 3.** L'objet de la Société est de détenir, directement ou indirectement, des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir au moyen d'achat, de souscription, d'acquisition tous titres et droits, sous quelque forme que ce soit, par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, ou d'acquérir des instruments financiers, sous quelque forme que ce soit, et de posséder, d'administrer, de développer et de gérer cette détention de participations.

La Société peut réaliser les opérations suivantes:

L'emprunt d'argent, sous quelque forme que ce soit, ou l'obtention de crédit, sous quelque forme que ce soit, et la levée de fonds au moyen de, comprenant mais sans limitation, l'émission d'obligations, de billets à ordre, de reconnaissances de dettes et d'autres instruments obligataires, l'utilisation de produits dérivés ou autres.

L'assistance, sous quelque forme que ce soit, comprenant mais sans limitation, par avances, prêts, dépôts monétaires et crédits, à ses filiales ou sociétés dans lesquelles elle a un intérêt financier direct ou indirect, même non substantiel, ou à des sociétés qui sont actionnaires directs ou indirects de la Société ou à des sociétés appartenant au même groupe de la Société (dénommées ci-après les «Sociétés Affiliées») et chacune comme la «Société Affiliée».

Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même groupe de la Société si cette société détient, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec, la Société, dans tous les cas que ce soit en tant que bénéficiaire économique, mandataire, gardien ou autres fiducies. Une société sera considérée contrôler une autre société si la première société détient, directement ou indirectement, tout ou quasi tout le capital social de la société contrôlée ou a le pouvoir de diriger ou influencer la direction de la gestion ou de la politique de l'autre société, tant par son droit de vote que par contrat ou autrement.

L'octroi de garantie, de gage ou de tout autre forme de privilège, que ce soit par des conventions personnelles ou hypothécaires, sur l'entière ou une partie de l'entreprise, sur les biens (présents et futurs) quelque soit la méthode, en vue de l'accomplissement de tous contrats ou de toutes obligations de la Société et de toute Société Affiliée, ou de tout directeur ou officier de la Société ou des Sociétés Affiliées et de donner assistance aux Sociétés Affiliées dans les limites des lois applicables.

La conclusion de contrats, comprenant mais sans limitation, sous toutes formes de contrat d'acquisition, de promesse de vente, de contrats d'association, de contrats de prise ferme, de contrats de marketing, de contrats de gestion et de mise à disposition, de contrats d'administration et tout autre contrat pour les services, les contrats de vente, en relation avec la levée de fonds.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales permanents ou non, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Cette mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée. La Société a, à la date de sa constitution devant notaire, la capacité de réaliser toutes les activités se rattachant à son objet social décrit à l'article 3.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni ne s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées d'associés ou de l'associé unique, le cas échéant.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros).

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa part du capital social.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 11.** La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que si la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eu égard au surplus du prix de rachat.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### Gérance

**Art. 12.** La société est gérée par au moins un gérant. En cas de nomination de plus d'un gérant, les gérants constitueront ensemble un conseil de gérance. Ce conseil de gérance sera composé de gérants de types A, B et C ayant des pouvoirs de signature et de décision tel que prévus ci-dessous. Le ou les gérants ne doivent pas être nécessairement associés de la Société. Dans le cas où il y aurait un seul gérant, ce gérant unique détiendra l'ensemble des pouvoirs du conseil de gérance.

Les gérants seront désignés, et leur rémunération déterminée, par décision de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des votants ou sur décision de l'associé unique, le cas échéant.

La rémunération des gérants pourra être modifiée par une décision prise aux mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, pourront, à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique, le cas échéant, seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas d'une pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de type A, d'un gérant de type B et d'un gérant de type C.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) ne sera/seront pas obligatoirement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 13.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désigne parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la rédaction du procès-verbal du conseil de gérance, ou pour tout autre objet spécifié par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un des gérants.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins 48 (quarante huit) heures avant l'heure fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion du conseil de gérance.

Cette convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par le consentement écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex ou par tout autre moyen de communication approprié de chaque gérant.

La réunion du conseil de gérance est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du conseil de gérance.

Le quorum sera atteint en présence de 3 (trois) gérants présents en personne ou dûment représentés par procuration ou par représentant, à condition qu'au moins, un gérant de chaque type soit présent.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques, ou par tout autre moyen de communication approprié un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens sera réputée équivalente à une participation en personne.

Les décisions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité simple des gérants présents ou représentés, sachant qu'au moins un gérant de type A, un gérant de type B et un gérant de type C ont adopté ces décisions.



Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit dans un document unique, transmis par voie circulaire, par courrier ordinaire, par courrier électronique, par télécopie ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être constatée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites sur un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

### Assemblées générales d'associés

**Art. 15.** Les décisions des associés sont prises comme suit:

en présence d'une pluralité d'associés, la tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision devant être prise, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg le dernier jour ouvrable du mois de mai. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16.** Les assemblées générales d'associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 14 (quatorze) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, les associés sont immédiatement convoqués à une seconde assemblée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Excepté les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet d'un procès-verbal ou être par écrit.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 18.** Chaque année le conseil de gérance arrêtera le bilan. Le bilan contient l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant une liste de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, commissaires et associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication, au siège social de la Société, de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la société

**Art. 20.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique, le cas échéant, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs commissaires peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique, le cas échéant, qui décide des termes et conditions de son / leurs mandat(s).

### Dividendes - Réserves

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, de l'affecter au compte report à nouveau ou de l'affecter à un compte de réserve spéciale.

**Art. 22.** Sans préjudice de l'article vingt et un, l'assemblée générale des associés de la Société, sur proposition du gérant unique ou du conseil de gérance, (le cas échéant) peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la fin de l'année sociale en cours sur base d'un bilan intérimaire préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, et constatant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut pas excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année sociale, augmentée des bénéfices reportés et des réserves disponibles, moins les pertes reportées et les fonds mis en réserve à établir conformément à la Loi et aux Statuts.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou (le cas échéant) l'associé unique, doivent donner leur accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.

**Art. 24.** La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de toutes les créances et dettes, connues ou non, de la Société

### Loi applicable

**Art. 25.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2005.

#### *Souscription - Libération*

L'ensemble des 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société ont été entièrement souscrites et entièrement libérées comme suit:

1. BACP EUROPE FUND V LP, prédésignée, deux cent cinquante parts sociales. . . . .	250
2. ML GLOBAL PRIVATE EQUITY FUND L.P., prédésignée, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
Total: cinq cents parts sociales. . . . .	500

En conséquence, le montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) est maintenant à la disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire.

#### *Estimation des coûts*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille cinq cent cinquante euros.

#### *Décisions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparantes précitées, représentant la totalité du capital social souscrit, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant de type A pour une durée indéterminée:

- Monsieur Frank Marinaro, manager, né le 15 juillet 1966 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant à Merrill Lynch, 4, World Financial Center New York, NY 10080 (Etats-Unis d'Amérique).

Est nommé gérant de type B pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jeremy Paul, manager, né le 8 avril 1967 à Guernsey, demeurant au 33, Riverdale Gardens, East Twickenham, Middlesex, TW1 2BX (Royaume-Uni).

Sont nommés gérants de type C pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jonathan Beggiato, employé privé, né le 19 juin 1975 à Villerupt (France), demeurant à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix;
- Monsieur Claude Prat, employé privé, né le 26 août 1947 à Toulouse (France), demeurant à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix;
- Monsieur Victor Fouquet, employé privé, né le 18 décembre 1979 à Villecrenes (France), demeurant à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas d'une pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de type A, d'un gérant de type B et d'un gérant de type C.

Le siège social de la Société est établi à L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête des comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des même comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: J. Paul, N. Thorne, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 août 2005, vol. 532, fol. 76, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 septembre 2005.

J. Seckler.

(080942.3/231/576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

#### **EXPORT TRADING INVESTMENT COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 90.341.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005, réf. LSO-BI00119, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Signature.

(079910.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

#### **INTERNATIONAL PARTNERS ADVICE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 30, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 83.664.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00422, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Signature.

(079924.3/1218/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

#### **SOCIETE D'ASSISTANCE FINANCIERE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 19.905.

#### *Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 3 août 2005*

##### *Conseil d'Administration:*

Le siège social de la SOCIETE D'ASSISTANCE FINANCIERE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES S.A. est transféré, avec effet immédiat, du 84, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg au 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07235. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079944.3/1218/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

**B&B ASSURANECN AN IMMOBILIEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 68, rue du X Octobre.  
R. C. Luxembourg B 51.822.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00423, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Signature.

(079926.3/1218/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

**DREAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 93.919.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, le commissaire CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., est désormais domicilié: 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2005, réf. LSO-BI01421. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079927.3/727/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

**SOFIASOFT GP S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 103.675.

In the year two thousand and five, on the twenty-fourth of August.

Before us the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited company (société anonyme) SOFIA-SOFT GP S.A., with registered office in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, R.C.S. Luxembourg section B number 103.675, incorporated by deed of the undersigned notary on the 13th of October 2004, published in the Mémorial C number 7 of the 5th of January 2005.

The meeting is presided by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Alain Thill, private employee, residing at Echternach.

The meeting elects as scrutineer Mr David Sana, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

*Agenda:*

1) Amendment of the first phrase of article 4 of the Company's articles of association which will have henceforth the following wording:

«**Art. 4. first phrase.** «The purpose of the company is the development and sale of software as well as the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies and the performance of management mandates in favour of its subsidiaries.»

2) Change of the 10,000 existing shares with a par value of EUR 5.- each into 10,000 ordinary class A shares with a par value of EUR 5.- each.

3) Exchange of the 10,000 existing shares with a par value of EUR 5.- each for 10,000 ordinary class A shares with a par value of EUR 5.- each.

4) Increase of the corporate capital to the extent of EUR 1,050.- in order to raise it from its present amount of EUR 50,000.- to EUR 51,050.- by the issue of 210 non-voting preference class B shares with a par value of EUR 5.- each whose preferential and other rights and obligations are determined in article 15 of these articles of association.

5) Waiver of their preferential subscription rights by the existing shareholders.

6) Subscription by Mr Krassimir Stefano Paskalev, company director, born on September 5, 1968 at Plovdiv, Republic of Bulgaria, residing at 19, Mizia Street, Sofia 1503, Republic of Bulgaria, of the 210 non-voting preference class B shares with a par value of EUR 5.- each and full payment of said shares by contribution in cash of EUR 1,050.-.

7) Resolution to fix the authorized capital at EUR 55,000.- to be divided into 10,000 ordinary class A shares with a par value of EUR 5.- each and 1,000 non-voting preference class B shares with par value of EUR 5.- each. The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation. Furthermore the board of directors is authorized, during a period of five years, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors may determine. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

8) Resolution to grant pre-emption-, drag along- and tag-along rights to the shareholders and to impose upon them the corresponding obligations.

9) Subsequent amendment of the articles 5 and 15 of the Company's articles of association, which will have henceforth the following wording:

«**Art. 5.** The corporate capital is set at EUR 51,050.- (fifty one thousand and fifty Euro) divided into 10,000 (ten thousand) ordinary class A shares with a par value of EUR 5.- (five Euro) each and 210 (two hundred and ten) non-voting preference class B shares with par value of EUR 5.- (five Euro) each.

The preferential rights and the rights and obligations concerning the tag along and drag along provisions are determined in article 15 of these articles of association.

Shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The ordinary class A shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The non-voting preference class B shares are and shall always remain in registered form.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The authorized capital is fixed at EUR 55,000.- (fifty five thousand Euro) to be divided into 10,000 (ten thousand) ordinary class A shares with a par value of EUR 5.- (five Euro) each and 1,000 (one thousand) non-voting preference class B shares with par value of EUR 5.- (five Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore the board of directors is authorized, during a period of five years, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors may determine. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each raise of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be automatically adapted to this modification.

The non-voting preference class B shares are affected by the following rights and obligations:

*Pre-emption rights*

a) A holder of non-voting preference class B shares (the B Shareholder) may only sell and/or otherwise transfer all but not part of its shares to a bona fide third party offeror, any such sale and transfer being required to conform to the conditions set forth below. No sale or transfer of less than all of the B Shareholder's class B shares or any sale or transfer of such class B shares which fails to conform to the requirements below may be effected by any B Shareholder.

b) If a B Shareholder (the Selling Shareholder) wishes to sell and/or otherwise transfer all its class B shares (the Offered Shares) to a bona fide third party transferee (the Third Party Transferee), the Selling Shareholder must give written notice of same (the Transfer Notice) to the Managing Director of the corporation who must in turn promptly give written notice of such a fact and a copy of the Transfer Notice to the holders of all of the ordinary class A shares (the Non-Selling Shareholders). The Transfer Notice shall set out the name of and other material matters (including identification of ultimate controlling shareholders) concerning the proposed Third Party Transferee and the price payable (which must be payable entirely in cash and entirely payable at the closing of the sale or transfer of the Offered Shares) at which the proposed Third Party Transferee is willing to purchase the Offered Shares (the Offered Price). The Transfer Notice may not contain any other conditions and must be irrevocable. The Transfer Notice must be countersigned by the proposed Third Party Transferee.

c) As from the date of receipt by the Managing Director of the Transfer Notice, each of the Non-Selling Shareholders, acting individually, shall have a period of 45 business days within which to send to the Selling Shareholder a notice of his decision to acquire the Offered Shares (such notice being the Purchase Notice).

d) If a Purchase Notice is sent by the Non-Selling Shareholders within the period of 45 business days and if all of the Purchase Notices so sent specifically provide that Non-Selling Shareholders so sending such Purchase Notices accept the Offered Price, such Purchase Notices will be deemed to be an irrevocable acceptance by such Non-Selling Shareholders to acquire the Offered Shares at the Offered Price.

If one or more Purchase Notices are sent by the Non-Selling Shareholders within the period of 45 business days and if any one or more of the Purchase Notices so sent specifically provides that any of the Non-Selling Shareholders do not accept the Offered Price or if any one or more of the Purchase Notices so sent is silent in respect of the acceptance



of the Offered Price, the Managing Director shall request the auditor of the Company to determine the fair value of the Offered Shares, as set forth below, upon which determination such fair value shall become the Purchase Price for the sale and transfer of the Offered Shares to the Non-Selling Shareholders.

e) If no Purchase Notice has been sent within 45 business days of the receipt by the Managing Director of the Transfer Notice, the sale of the Offered Shares by the Selling Shareholder to the Transferee shall be free to be made within a period of 10 days starting from the end of such 45 business day period, but such sale can only be made to the Transferee and to no other party and such sale shall not be made at a price which is lower than the Offered Price. Immediately upon such a sale taking place to the Transferee, the Selling Shareholder shall provide sufficient proof to the Managing Director that such sale took place at a price which corresponded to the requirements herein, failing which the transfer of such shares to the Transferee shall not be registered by the corporation. In the event that such sale to the proposed Transferee does not take place within such 10 day period, then all of the restrictions provided for herein with respect to the sale and transfer of the class B shares in question shall once again become applicable.

f) A B Shareholder is further deemed to have served a Transfer Notice (thereby opening the aforesaid pre-emption period allowing the holders of the class A shares to acquire the class B shares held by the B Shareholder in question at the fair value thereof as determined below) upon the occurrence of any of the following events:

- such shareholder or any direct or indirect controlling shareholder thereof is subject to an insolvency event or the filing by or against it of a bankruptcy petition (in which case the Transfer Notice is deemed to have been given on the day the insolvency event occurred or the bankruptcy petition was filed);

- such shareholder commits a breach of these articles or any agreement as may exist among the shareholders from time to time, which breach if remediable has not been remedied within 30 days of notice to remedy (in which case the Transfer Notice is deemed to have been given on the day the breach occurred/the expiry of the 30 day notice period, as appropriate);

- such shareholder or any direct or indirect controlling shareholder thereof is subject to a change of control, including without limitation intra group transfers (in which case the Transfer Notice is deemed to have been given on the day the change of control occurred).

g) Determination of fair value

#### *Appointment of expert*

The fair value of the class B shares in question for the purposes of these articles shall be determined by the auditors of the corporation who shall use their best efforts to make such determination within 30 business days of the date a request by the Managing Director has been sent by registered mail and received by them.

#### *Method and adjustments*

The auditors shall determine the fair value of the Offered Shares to be sold as at the date immediately prior to the date of the relevant Transfer Notice by valuing the corporation on an arm's length sale between a willing seller and a willing buyer and also taking into account all restrictions imposed upon the sale and transfer of the class B shares.

If any difficulty arises then the auditors shall resolve that difficulty in such manner as they shall in their absolute discretion think fit.

#### *Determination*

(i) The auditors shall use their best efforts to determine the fair value of the Offered Shares within 30 business days as aforesaid and shall notify the parties in writing of their determination promptly upon such determination being made. The determination may, but does not need to include any justifications or reasoning by the auditors.

(ii) The auditors shall act as experts and not as arbitrators. Their determination of the fair value will, except if a Refusal Notice is duly given as indicated below, be final and binding.

(iii) In determining the fair value of the class B shares in question pursuant to this article, the auditors may have access to all accounting records or other relevant documents of company, subject to any confidentiality provisions.

(iv) In determining the fair value pursuant to this article, the parties (including the shareholders having given a Purchase Notice) may make representations to the auditors which the auditors may, in their sole discretion, choose to take account of.

(v) The auditor shall upon reaching its determination of the fair value send a copy of same to the Managing Director, to the shareholders having given a Purchase Notice and to the Selling Shareholder.

(vi) The costs and fees of the auditors' determination shall be borne equally by the Selling Shareholder, on the one hand; and by all of the shareholders having given a Purchase Notice (pro-rata among them in the proportion which each such shareholder's class A shares represents to all of the class A shares held by the shareholders having given a Purchase Notice), on the other hand. The auditor shall have the right to ask for one or more advances (to be paid in the same proportions as aforesaid as between the Selling Shareholder, on the one hand, and the class A shareholders having given a Purchase Notice, on the other hand) and in the event of the failure by the class A shareholders having given a Purchase Notice to make such payment within 15 days of receipt by each of same of the request therefore, the fair market value determination by the auditor shall for the purposes of the acquisition of the Offered Shares be automatically increased by fifteen percent and in the event of the failure by the Selling Shareholder to make such payment within 15 days of receipt of the request therefore, the fair market value determination by the auditor shall for the purposes of the acquisition of the Offered Shares be automatically reduced by fifteen percent.

#### *Dispute resolution*

If any of the class A shareholders which has sent a Purchase Notice disagrees with the determination of the fair value by the auditor, such shareholder may in writing so notify the Selling Shareholder and the other class A shareholders having given a Purchase Notice within 15 days of such class A shareholder's receipt of the receipt by it of the auditor's

determination of the fair value of its disagreement by sending a refusal notice (the Refusal Notice) to the Selling Shareholder and to such other class A shareholders. Any class A shareholders so sending a Refusal Notice may then request the president of the «Luxembourg institut des réviseurs d'entreprises» to appoint an independent expert who shall finally determine the fair value of the shares, using his best efforts to do so within 20 business days of his appointment, and such determination will be final and binding upon the parties. The party that served the Refusal Notice shall bear the costs and fees of such independent expert, it being understood that if a class A shareholder having given a Purchase Notice is the party serving the Refusal Notice, then all of the class A shareholders having given a Purchase Notice shall (even if they have not served a Refusal Notice) be deemed to be the party responsible for such costs and fees and they shall all therefore be liable for such costs and fees in the same proportion as set forth above. The independent expert shall have the right to ask for one or more advance payments and if the party which is responsible for the payment of the independent expert's costs and fees fails to make such payment within 15 days of receipt of a request therefore, then such party's right to contest the determination of fair value by the auditor shall be revoked and the procedure in front of the independent expert shall be immediately terminated, such that the determination by the auditor shall become final and binding.

h) Retraction

Notwithstanding anything herein to the contrary, the class A shareholders who have given a Purchase Notice shall, in the event that the Purchase Price for the class B shares in question is determined pursuant to a determination of fair value of the class B shares in question either by the auditors of the corporation or, if a Refusal Notice is given, by an independent expert designated by the president of the «Luxembourg institut des réviseurs d'entreprises», have the right, by written notice to be sent to the Selling Shareholder and to the other class A shareholders having given a Purchase Notice within five days of the final determination of the fair value of the class B shares in question by the auditor or, if a Refusal Notice is given, within five days of the final determination of the fair value of the class B shares in question by the independent auditor, to withdraw its Purchase Notice, in which case such class A shareholder(s) so withdrawing their Purchase Notice(s) shall not be required to purchase the Offered Shares and the Selling Shareholder may sell such class B shares to the proposed Third Party Offeree, but only on the terms and conditions set forth above.

i) Pro-Rata Determinations

If more than one class A shareholder shall issue a Purchase Notice, the number of Offered Shares attributable to each such class A shareholder shall be prorated on the basis of the following ratio:

$$\frac{\text{Number of class A shares owned by the class A shareholder giving a Purchase notice}}{\text{Total number of class A shares owned by all class A shareholders giving a Purchase Notice}}$$

In the event that all of the Offered Shares in question are not acquired by the class A shareholders giving a Purchase Notice, then the Selling Shareholder shall nevertheless be free to sell and transfer the Offered Shares to the proposed Third Party Offeror, but only on the terms and conditions set forth above.

j) Notwithstanding the above, the above pre-emption rights shall not be applicable in the event that the class B shares in question are being sold to a third party at the same time as the class A shareholders sell and transfer all or part of their class A shares to the same third party.

k) Upon any closing for the sale of any class B shares pursuant to the exercise of a preemption right, the class B Shareholder shall certify in writing to the class A shareholders acquiring such class B shares that such class B shares are the full property of the Selling Shareholder, subject to no liens, encumbrances or pledges whatsoever in favor of third parties.

*Tag-along rights*

If the holders of ordinary class A shares (the A shareholders) intend to transfer or sell their shares to a third party, the B Shareholders shall, in the event that the proposed transaction is completed, have the right, on the terms and conditions set forth herein, to participate in any such sale or transfer, under the same terms and conditions as those applying to the A Shareholders.

Prior to selling or transferring their shares, the A Shareholders shall inform the B Shareholders by a notice (the Proposed Tag Along Transfer Notice) sent by fax (if a fax number is known for the B Shareholder in question) and registered letter (to the address of the B Shareholder in question indicated on the corporation's register) of their intention to sell their shares, specifying in such a notice the terms and conditions of the proposed transaction. The notice shall contain the following information:

- the number of shares held or to be purchased by the relevant purchaser as a result of the proposed transfer;
- the price to be paid by the purchaser (the Tag-Along Price) and any other material terms of such proposed acquisition (including the terms in respect of any portion of the Tag Along Price which is either in cash but payable in the future or which is other than cash eg securities).

Each B Shareholder which desires to exercise its tag along rights must inform the Managing Director of the corporation in writing of its intention to participate in the proposed sale within fifteen days from the first receipt of the Proposed Tag Along Transfer Notice. Any B Shareholder which has not so sent such a fax and registered letter within such 15 day period is irrevocably deemed to have declined to exercise its tag-along rights with respect to the transaction described in the Proposed Tag Along Transfer Notice.

In the event that any one or more of the B Shareholders have duly exercised its tag along rights, the A Shareholders will with respect to the shares indicated in the Proposed Tag Along Transfer Notice only transfer or sell such shares if either (i) the third party intending to acquire the shares held by the A Shareholders also acquires the shares held by the B Shareholders on the same terms and conditions as those applicable to the A shares being sold or (ii) the class A Shareholders having given the Proposed Tag Along Transfer Notice themselves acquire the class B shares in question on such same terms and conditions.

In the event that the Proposed Tag Along Transfer Notice with respect to the transaction in question is with regard to a sale and transfer to the third party of less than all of the issued and outstanding class A shares of the Corporation, then (i) the maximum number of class B shares which shall be entitled to benefit from the present tag along provisions shall be equal to such number of the issued and outstanding class B shares which is the same percentage of all issued and outstanding class B shares as is the percentage which the class A shares which are the subject of all of the Proposed Tag Along Transfer Notice represents to all of the issued and outstanding class A shares of the corporation and (ii) if there exist more than one holder of class B shares; then within the maximum number of class B shares provided for in subsection (i) above of this paragraph, each holder of class B shares exercising its tag along rights with respect to the transaction in the Proposed Tag Along Transfer Notice shall have the right to exercise such tag along rights for a maximum number of class B shares which is represented by the percentage of the number of class B shares held by the relevant holder of class B shares as a percentage of all of the class B shares for which tag along rights have been duly exercised with respect to the transaction in the Proposed Tag Along Transfer Notice.

No assurances are given to the class B Shareholders who exercise their tag along rights that any transaction described in a Proposed Tag Along Transfer Notice shall be completed and any failure to complete such a transaction shall not give the holders of class B shares who exercise their tag along rights any rights or claims against the corporation or against the class A Shareholders having given the Proposed Tag Along Transfer Notice in question.

Whether or not the transaction in the Proposed Tag Along Transfer Notice is completed, each holder of class B shares having exercised its tag along rights with respect to the transaction in question shall be responsible for its pro-rata portion of all costs and expenses incurred by the corporation and/or the shareholders in connection with the transaction in question and the final amount of such pro-rata portion to be charged to such class B Shareholders shall be definitively determined by the Managing Director of the corporation. Calls for advances to cover such costs and expenses are authorized to be made and any failure by a class B Shareholder having exercised its tag along rights to fully pay such a call within 30 days shall revoke and make inapplicable the exercise of the tag along rights by the class B Shareholder(s) having so failed.

The class B Shareholders exercising their tag along rights shall if so requested by the Managing Director of the corporation be required to grant to him and/or to his designee a full and unfettered irrevocable power of attorney to sign on the same terms and conditions as for all other selling shareholders all letters of intent, purchase agreements and other relevant documents and agreements in the name of such class B Shareholders in respect of the transaction in question (both prior to and after the closing thereof) and to manage all aspects of such transaction, and any failure by a class B Shareholder having exercised its tag along rights to so sign a power of attorney prepared by the Managing Director or his designee shall revoke and make inapplicable the exercise of the tag along rights by the class B Shareholder(s) having so failed to sign such a power of attorney.

The class B Shareholders having exercised their tag along rights shall also be responsible for their prorata portion of any and all representations and warranties and other sellers' undertakings on the part of the sellers in any relevant transaction.

#### *Drag-along rights*

If the holders of ordinary class A shares (the A Shareholders) intend to transfer or sell their shares to a third party, the B Shareholders shall have the obligation, on the terms and conditions set forth herein, to participate in any such sale or transfer, under the same terms and conditions as those applying to the A Shareholders.

Prior to selling or transferring their shares, the A Shareholders shall, in the event that any one or more of them wishes to exercise their drag-along rights, inform the B Shareholders by a notice (the Proposed Drag Along Transfer Notice) sent by fax (if a fax number is known for the B Shareholder in question) and registered letter (to the address of the B Shareholder in question indicated on the corporation's register) of their intention to sell their shares and of their exercise of their right to require the B Shareholders to also sell their B shares at the completion of such transaction, specifying in such a notice the terms and conditions of the proposed transaction. The notice shall contain the following information:

- the number of shares held or to be purchased by the relevant purchaser as a result of the proposed transfer;
- the price provisionally agreed at the time of the Proposed Drag Along Transfer Notice to be paid by the purchaser (the Drag-Along Price) and any other material terms of such acquisition (including the terms in respect of any portion of the Drag Along Price which is either in cash but payable in the future or which is other than cash eg securities).

In the event that any one or more of the A Shareholders have duly exercised its drag along rights, the B Shareholders will with respect to the shares indicated in the Proposed Drag Along Transfer Notice be required at the same time as the closing for the sale of the A shares in question takes place to sell and transfer their B shares to the third party intending to acquire the shares held by the A Shareholders, it being provided that such requirement shall exist even if the final price for the sale and purchase of the shares has been modified as compared to the Drag Along Price.

In the event that the Proposed Drag Along Transfer Notices with respect to the transaction in question is with regard to a sale and transfer to the third party of less than all of the issued and outstanding class A shares of the Corporation, then (i) the number of class B shares which shall be required to be sold pursuant to the present drag along provisions shall be equal to such number of the issued and outstanding class B shares which is the same percentage of all issued and outstanding class B shares as is the percentage which the class A shares which are the subject of the Proposed Drag Along Transfer Notices represents to all of the issued and outstanding class A shares of the corporation and (ii) if there exist more than one holder of class B shares, then within the number of class B shares provided for in subsection (i) above of this paragraph, each holder of class B shares whose class B shares are required to be sold in connection with the drag along rights being exercised pursuant to the transaction in the Proposed Drag Along Transfer Notice shall be required to sell such maximum number of class B shares which is represented by the percentage of the number of class B shares held by the relevant holder of class B shares as a percentage of all of the issued and outstanding class B shares.

No assurances are given to the class B Shareholders that any transaction described in a Proposed Drag Along Transfer Notice shall be completed nor that the Drag Along Price shall be the final price in respect of such transaction and any failure to complete such a transaction or any change in the final price as compared to the Drag Along Price shall not give the holders of class B shares any rights or claims against the corporation or against the class A Shareholders having given the Proposed Drag Along Transfer Notice in question.

Whether or not the transaction in the Proposed Drag Along Transfer Notice is completed, each holder of class B shares to which a Drag Along Transfer Notice has been given with respect to the transaction in question shall be responsible for its pro-rata portion of all costs and expenses incurred by the corporation and/or the shareholders in connection with the transaction in question and the final amount of such pro-rata portion to be charged to such class B Shareholders shall be definitively determined by the Managing Director of the corporation. Calls for advances to cover such costs and expenses are authorized to be made.

The class B Shareholders to which a Drag Along Transfer Notice has been given shall if so requested by the Managing Director of the corporation be required to grant to him and/or to his designee a full and unfettered irrevocable power of attorney to sign all letters of intent, purchase agreements and other relevant documents in the name of such class B Shareholders in respect of the transaction in question (both prior to and after the closing thereof) and to manage all aspects of such transaction.

The class B Shareholders to which a Drag Along Transfer Notice has been given shall also be responsible for their prorata portion of any and all representations and warranties and other sellers' undertakings on the part of the sellers in any relevant transaction.»

«**Art. 15.** After deduction of any and all expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, 5% (five percent) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to 10% (ten percent) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance of the profits resulting thereafter shall be available to the general meeting for distribution.

The distributable profits shall be first and by preference used to serve all class B shares a fixed preferred dividend in the amount of 1% (one percent) of the par value of the subscribed class B shares.

Such preferred dividend is recoverable if, for any reason whatsoever, preferred dividends are not distributed in respect of a given accounting year.

The remaining surplus of distributable profits, after all preferred dividends have been paid out or recovered, shall be distributed proportionally among the shareholders of both classes.

In the event of the winding-up of the corporation, the proceeds from the realized net assets shall be used by preference to reimburse class B shareholders for their capital contributions and up to the nominal amounts thereof.

The balance of such proceeds shall be applied for the reimbursement to class A shareholders for their capital contributions.

Any surplus remaining thereafter shall be distributed proportionally among all shareholders of both classes.»

10) Sundry.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

*First resolution*

The meeting decides to amend the first phrase of article 4 of the Company's articles of association which will have henceforth the following wording:

«**Art. 4. (first phrase).** The purpose of the company is the development and sale of software as well as the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies and the performance of management mandates in favour of its subsidiaries.»

*Second resolution*

The meeting decides to change the 10,000 (ten thousand) existing shares with a par value of EUR 5.- (five Euro) each into 10,000 (ten thousand) ordinary class A shares with a par value of EUR 5.- (five Euro) each.

*Third resolution*

The meeting decides to exchange the 10,000 (ten thousand) existing shares with a par value of EUR 5.- (five Euro) each for 10,000 (ten thousand) ordinary class A shares with a par value of EUR 5.- (five Euro) each.

*Fourth resolution*

The meeting decides to increase the corporate capital to the extent of EUR 1,050.- (one thousand and fifty Euro) in order to raise it from its present amount of EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) to EUR 51,050.- (fifty-one thousand and fifty Euro) by the issue of 210 (two hundred and ten) non-voting preference class B shares with a par value of EUR 5.- (five Euro) each whose preferential and other rights and obligations are determined in article 15 of these articles of association.

*Fifth resolution*

The existing shareholders having waived their preferential subscription right, the 210 (two hundred and ten) non-voting preference class B shares with a par value of EUR 5.- (five Euro) each have been subscribed by Mr Krassimir Stefano Paskalev, company director, born on September 5, 1968 at Plovdiv, Republic of Bulgaria, residing at 19, Mizia Street, Sofia 1503, Republic of Bulgaria, of and fully paid up by contribution in cash of EUR 1,050.- (one thousand and fifty Euro).

The sum of EUR 1.050.- (one thousand and fifty Euro) is forthwith at the free disposal of the corporation SOFIASOFT GP S.A. as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

*Sixth resolution*

The meeting decides to fix the authorized capital at EUR 55,000.- (fifty-five thousand Euro) divided into 10,000 (ten thousand) ordinary class A shares with a par value of EUR 5.- (five Euro) each and 1,000 (one thousand) non-voting preference class B shares with par value of EUR 5.- (five Euro) each. The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation. Furthermore the board of directors is authorized, during a period of five years, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors may determine. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

*Seventh resolution*

The meeting decides to grant pre-emption-, drag along- and tag-along rights to the shareholders and to impose upon them the corresponding obligations.

*Eighth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend articles 5 and 15 of the Company's articles of association, which will have henceforth the wording as afore-mentioned in the agenda of the present extraordinary meeting.

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at two thousand five hundred and fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme SOFIASOFT GP S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, R.C.S. Luxembourg section B numéro 103.675, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 7 du 5 janvier 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1) Modification de la première phrase de l'article 4 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. première phrase.** «La société a pour objet le développement et la vente de logiciel ainsi que l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères et l'exécution de mandats de gestion en faveur de ses filiales.»

2) Changement des 10.000 actions existantes avec une valeur nominale de EUR 5,- chacune en 10.000 actions ordinaires de catégorie A avec une valeur nominale de EUR 5,- chacune.

3) Echange des 10.000 actions existantes avec une valeur nominale de EUR 5,- chacune contre 10.000 actions ordinaires de catégorie A avec une valeur nominale de EUR 5,- chacune.

4) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.050,- pour le porter de son montant actuel de EUR 50.000,- à EUR 51.050,- par l'émission de 210 actions privilégiées sans droit de vote de catégorie B avec une valeur nominale de EUR 5,- chacune dont les droits préférentiels et autres droits et obligations sont déterminés dans l'article 15 de ces statuts.



5) Renonciation à leur droit préférentiel de souscription par les actionnaires existants.

6) Souscription par Monsieur Krassimir Stefano Paskalev, administrateur de société, né le 5 septembre 1968 à Plovdiv, République de Bulgarie, demeurant à 19, Mizia Street, Sofia 1503, République de Bulgarie, des 210 actions privilégiées sans droit de vote de catégorie B avec une valeur nominale de EUR 5,- chacune et libération intégrale desdites actions par versement en numéraire de EUR 1.050,-.

7) Résolution de fixer le capital autorisé à EUR 55.000,- divisé en 10.000 actions ordinaires de catégorie A avec une valeur nominale de EUR 5,- chacune et 1.000 actions privilégiées de catégorie B avec une valeur nominale de EUR 5,- chacune. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires votant dans les mêmes conditions de quorum que pour la modification des statuts.

En outre, pendant une période de cinq ans, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital souscrit en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé. Le montant de cette augmentation de capital peut être souscrit et émis sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, selon les conditions fixées par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existants à cette date un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée les fonctions de recevoir les souscriptions et de percevoir le paiement d'actions représentant tout ou partie de ces montants d'augmentation de capital.

8) Résolution d'accorder un droit de préemption, un droit de sortie conjointe et un droit de cession forcée aux actionnaires et de leur en imposer les obligations correspondantes.

9) Modification subséquente des articles 5 et 15 des statuts de la société, qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital de la société est fixé à 51.050,- EUR (cinquante et un mille cinquante euros) divisé en 10.000 (dix mille) actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale de 5,- EUR (cinq euros) chacune et 210 (deux cent dix) actions privilégiées sans droit de vote de catégorie B d'une valeur nominale de 5,- EUR (cinq euros) chacune.

Les droits préférentiels ainsi que les droits et obligations concernant les dispositions de cession forcée et de sortie conjointe sont déterminés à l'article 15 des présents statuts.

Les actions peuvent être créées, au choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions ordinaires de catégorie A peuvent être nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions privilégiées sans droit de vote de catégorie B sont et devront toujours rester nominatives.

Dans la mesure et selon les termes autorisés par la loi, la société peut racheter ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans le respect des prescriptions légales.

Le capital autorisé est fixé à 55.000,- EUR (cinquante cinq mille euros) divisé en 10.000 (dix mille) actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale de 5,- EUR (cinq euros) chacune et 1.000 (mille) actions privilégiées sans droit de vote de catégorie B d'une valeur nominale de 5,- EUR (cinq euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires votant dans les mêmes conditions de quorum que pour la modification des statuts.

En outre, pendant une période de cinq ans, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital souscrit en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé. Le montant de cette augmentation de capital peut être souscrit et émis sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, selon les conditions fixées par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existants à cette date un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée les fonctions de recevoir les souscriptions et de percevoir le paiement d'actions représentant tout ou partie de ces montants d'augmentation de capital.

Après chaque augmentation du capital souscrit effectuée dans les formes légalement prescrites par le conseil d'administration, le présent article sera automatiquement adapté à cette modification.

Les actions privilégiées sans droit de vote de catégorie B sont assorties des droits et obligations suivants:

#### *Droits de préemption*

a) Le détenteur d'actions privilégiées sans droit de vote de catégorie B (l'Actionnaire B) ne peut céder ou autrement transférer que la totalité de ses actions, mais non une partie de ses actions, à un tiers offrant de bonne foi, toute cession ou transfert de cette nature étant tenue de se conformer aux conditions exposées ci-dessous. Aucun Actionnaire B ne peut effectuer de vente ou de transfert inférieurs à la totalité des actions de catégorie B de cet Actionnaire B, laquelle n'est pas conforme aux prescriptions ci-dessous.

b) Si un Actionnaire B (l'Actionnaire Cédant) souhaite céder et / ou autrement transférer la totalité de ses actions B (les Actions Proposées) à un tiers bénéficiaire de bonne foi (le Tiers Bénéficiaire), l'Actionnaire Cédant doit donner une notification écrite (la Notification de Transfert) à l'administrateur-délégué de la société, lequel doit donner à son tour dans les meilleurs délais une notification écrite de ce fait et une copie de la Notification de Transfert aux détenteurs de la totalité des actions ordinaires de catégorie A (les Actionnaires Non Cédants). La Notification de Transfert doit énumérer le nom et les autres éléments essentiels (y compris l'identification des actionnaires exerçant le contrôle final) concernant le Tiers Bénéficiaire envisagé et le prix exigible (lequel doit être exigible intégralement en numéraire et intégralement exigible à la conclusion de la cession ou du transfert des Actions Proposées) auquel le Tiers Bénéficiaire envisagé est disposé à acquérir les Actions Proposées (le Prix Proposé). La Notification de Transfert ne peut comporter d'autres conditions et doit être irrévocable. La Notification de Transfert doit être contresignée par le Tiers Bénéficiaire envisagé.

c) Dès la date de réception de la Notification de Transfert par l'administrateur-délégué, chacun des Actionnaires Non Cédants, agissant individuellement, disposera d'un délai de 45 jours ouvrés pour envoyer à l'Actionnaire Cédant la notification de sa décision d'acheter les Actions Proposées (cette notification étant la Notification d'Acquisition).

d) En cas d'envoi de la Notification d'Acquisition par les Actionnaires Non Cédants dans le délai de 45 jours ouvrés et si toutes les Notifications d'Acquisition ainsi envoyées prévoient spécialement que les Actionnaires Non Cédants acceptent le Prix Proposé, ces Notifications d'Acquisition seront réputées être l'acceptation irrévocable, par les Actionnaires Non Cédants, d'acquiescer les Actions Proposées au Prix Proposé.

En cas d'envoi d'une ou plusieurs Notifications d'Acquisition par les Actionnaires Non Cédants dans le délai de 45 jours ouvrés et si une ou plusieurs Notifications d'Acquisition ainsi envoyées disposent qu'un seul des Actionnaires Non Cédants n'accepte pas le Prix Proposé, ou si une ou plusieurs des Notifications d'Acquisition ainsi envoyées sont muettes sur l'acceptation du Prix Proposé, l'administrateur-délégué devra demander au commissaire aux comptes de la société de déterminer la juste valeur des Actions Proposées, conformément aux stipulations ci-dessous, à la suite de cette détermination, cette juste valeur deviendra le Prix d'Acquisition pour la cession et le transfert des Actions Proposées aux Actionnaires Non Cédants.

e) En l'absence de Notification d'Acquisition envoyée dans le délai de 45 jours ouvrés suivant la réception par l'administrateur-délégué de la Notification de Transfert, la cession, par l'Actionnaire Cédant, des Actions Proposées au Bénéficiaire pourra être librement effectuée dans le délai de 10 jours commençant à la fin de ce délai de 45 jours ouvrés, mais cette cession ne peut être effectuée qu'au profit du Bénéficiaire, et non d'un autre tiers, et cette cession ne pourra être effectuée à un prix inférieur au Prix Proposé. Immédiatement après la réalisation de la cession au profit du Bénéficiaire, l'Actionnaire Cédant fournira à l'administrateur-délégué la preuve suffisante que la cession a été réalisée à un prix qui correspond aux prescriptions des présentes, faute de quoi, le transfert de ces actions au Bénéficiaire ne sera pas inscrit au registre des actionnaires de la société. En cas de non-réalisation de cette cession au profit du Bénéficiaire envisagé dans ce délai de 10 jours, il est une fois de plus fait application de toutes les restrictions prévues par les présentes sur la cession et le transfert des actions de catégorie B en question.

f) Un Actionnaire B est en outre réputé avoir délivré une Notification de Transfert (ouvrant ainsi le délai de préemption susvisé permettant aux détenteurs d'actions ordinaires de catégorie A d'acquiescer les actions de catégorie B détenues par l'Actionnaire B en question à leur juste valeur, conformément aux dispositions ci-dessous) lors de la survenance de l'un des cas suivants:

- cet actionnaire ou tout actionnaire qui le contrôle, directement ou indirectement, fait l'objet d'un cas d'insolvabilité ou du dépôt, à son initiative ou à son encontre, d'une requête en cessation des paiements (cas auquel La Notification de Transfert est réputée avoir été donnée le jour de la survenance du cas d'insolvabilité ou du dépôt de la requête);
- cet actionnaire commet un manquement aux présents statuts ou à toute convention susceptible d'exister périodiquement entre les actionnaires, manquement auquel il n'a pas été mis fin, s'il était possible d'y mettre fin, dans les 30 jours de la notification d'y mettre fin (cas auquel La Notification de Transfert est réputée avoir été donnée le jour de la survenance du manquement /à l'expiration du délai de notification de 30 jours, selon le cas);
- cet actionnaire ou tout actionnaire qui le contrôle directement ou indirectement, fait l'objet d'un changement de contrôle, y compris sans limitation, les transferts intragroupe (cas auquel La Notification de Transfert est réputée avoir été donnée le jour de la survenance du changement de contrôle).

g) Détermination de la juste valeur

#### *Désignation d'un expert*

Pour les besoins des présents statuts, la juste valeur des actions de catégorie B en question sera déterminée par les commissaires aux comptes de la société, lesquels feront leurs meilleurs efforts pour procéder à cette détermination dans les 30 jours ouvrés suivant la date d'envoi d'une demande par le l'administrateur-délégué par lettre recommandée et de sa réception par ces derniers.

#### *Méthode et ajustements*

Les commissaires aux comptes devront déterminer la juste valeur des Actions Proposées à céder, en se fondant sur la date immédiatement antérieure à la date de la Notification de Transfert concernée, en évaluant la société sur la base d'une cession aux conditions normales de marché (at arm's length) entre un cédant volontaire et un acquiesceur volontaire, et en prenant aussi en compte toutes les restrictions imposées à la cession et au transfert des actions de catégorie B.

En cas de survenance d'une difficulté, quelle qu'elle soit, les commissaires aux comptes résoudront cette difficulté de la manière qu'ils jugent appropriée, à leur absolue discrétion.

#### *Détermination*

(i) Les commissaires aux comptes devront faire leurs meilleurs efforts pour déterminer la juste valeur des Actions Proposées dans les 30 jours ouvrés, tel que susmentionné, et notifieront la détermination qu'ils auront effectuée aux parties par écrit, dans les meilleurs délais après avoir effectué cette détermination. La détermination peut, mais n'a pas à comporter des justifications ou des raisonnements de la part des commissaires aux comptes.

(ii) Les commissaires aux comptes devront agir en qualité d'experts et non d'arbitres. La détermination de la juste valeur qu'ils ont effectuée aura valeur définitive et obligatoire, excepté si une Notification de Refus est dûment délivrée conformément aux indications ci-dessous.

(iii) Lors de la détermination de la juste valeur des actions de catégorie B en question conformément au présent article, les commissaires aux comptes peuvent avoir accès à toutes les pièces comptables ou autres documents sociaux pertinents, sous réserve de toute clause de confidentialité.

(iv) Lors de la détermination de la juste valeur conformément au présent article, les parties (y compris les actionnaires ayant donné une Notification d'Acquisition) peuvent donner aux commissaires aux comptes des garanties que les commissaires aux comptes peuvent, à leur seule discrétion, choisir de prendre en compte.

(v) En remettant la détermination de la juste valeur qu'il a effectuée, le commissaire aux comptes devra en envoyer une copie à l'administrateur-délégué, aux actionnaires ayant donné une Notification d'Acquisition et à l'Actionnaire Cédant.

(vi) Les frais et les honoraires de la détermination effectuée par les commissaires aux comptes seront supportés à part égale par l'Actionnaire Cédant, d'une part, et par la totalité des actionnaires ayant donné une Notification d'Acquisition (pour leur quote-part entre eux, dans la proportion représentée par les actions de catégorie A de chacun de ces actionnaires par rapport à la totalité des actions de catégorie A détenues par les actionnaires ayant donné une Notification d'Acquisition), d'autre part. Le commissaire aux comptes aura le droit de demander une ou plusieurs avances (à payer dans les mêmes proportions que susmentionné entre l'Actionnaire Cédant, d'une part, et les actionnaires de catégorie A ayant donné une Notification d'Acquisition, d'autre part), et en cas de défaut de paiement, par les actionnaires de catégorie A ayant donné une Notification d'Acquisition, dans les 15 jours suivant la réception par chacun d'entre eux de la demande en conséquence, la détermination de la juste valeur de marché par les commissaires aux comptes sera automatiquement augmentée de quinze pour cent pour les besoins de l'acquisition des Actions Proposées et en cas de défaut de paiement par l'Actionnaire Cédant dans les 15 jours suivant la réception de la demande en conséquence, la détermination de la juste valeur de marché par les commissaires aux comptes sera automatiquement diminuée de quinze pour cent.

#### *Résolution des litiges*

Si l'un des actionnaires de catégorie A qui a envoyé une Notification d'Acquisition est en désaccord avec la détermination de la juste valeur effectuée par le commissaire aux comptes, cet actionnaire peut en notifier par écrit l'Actionnaire Cédant et les autres actionnaires de catégorie A ayant donné une Notification d'Acquisition, dans les 15 jours suivant la réception par cet actionnaire de catégorie A de la réception par ce dernier de la détermination de la juste valeur effectuée par le commissaire aux comptes de son désaccord en envoyant une notification de refus (la Notification de Refus) à l'Actionnaire Cédant et à ces autres actionnaires de catégorie A. Tout actionnaire de catégorie A envoyant ainsi une Notification de Refus peut alors demander au Président de l'institut des réviseurs d'entreprises du Luxembourg de désigner un expert indépendant, lequel déterminera définitivement la juste valeur des actions, en faisant ses meilleurs efforts pour le faire dans les 20 jours ouvrés de sa désignation, et cette détermination aura valeur définitive et obligatoire à l'égard des parties. La partie qui a délivré cette Notification de Refus supportera les frais et les honoraires de cet expert indépendant, étant entendu que si un actionnaire de catégorie A ayant donné une Notification d'Acquisition est la partie délivrant la Notification de Refus, alors la totalité des actionnaires de catégorie A ayant donné une Notification d'Acquisition (même s'ils n'ont pas délivré de Notification de Refus) seront réputés être la partie redevable de ces frais et honoraires, et en conséquence, ils seront tenus de ces frais et honoraires dans la même proportion que mentionné ci-dessus. L'expert indépendant aura le droit de demander un ou plusieurs paiements anticipés, et en cas de défaut de paiement par la partie qui est responsable du paiement des frais et honoraires de l'expert indépendant dans les 15 jours suivant la réception de la demande en conséquence, le droit de cette partie à contester la détermination de la juste valeur effectuée par les commissaires aux comptes sera révoqué, et la procédure devant l'expert indépendant prendra immédiatement fin, de sorte que la détermination effectuée par le commissaire aux comptes aura valeur définitive et obligatoire.

#### *h) Retrait*

Nonobstant toute disposition contraire des présentes, en cas de détermination du Prix d'Acquisition des actions de catégorie B en question soit par les commissaires aux comptes de la société, soit, en cas de Notification de Refus, par un expert indépendant désigné par le président de l'institut des réviseurs d'entreprises du Luxembourg, les actionnaires de catégorie A qui ont donné une Notification d'Acquisition auront le droit de retirer leur Notification d'Acquisition par notification écrite, envoyée à l'Actionnaire Cédant et aux autres actionnaires de catégorie A ayant donné une Notification d'Acquisition, dans les cinq jours de la détermination définitive par le commissaire aux comptes de la juste valeur des actions de catégorie B en question, ou, en cas de Notification de Refus, dans les cinq jours de la détermination définitive par l'expert indépendant de la juste valeur des actions de catégorie B en question. Dans ce cas, cet/ces actionnaire(s) de catégorie A retirant ainsi leur Notification d'Acquisition ne seront pas tenus d'acquiescer les Actions Proposées et l'Actionnaire Cédant pourra céder ces actions de catégorie B au Tiers Destinataire de l'Offre, mais seulement dans les termes et conditions exposés ci-dessus.

#### *i) Déterminations au pro-rata*

Si un ou plusieurs actionnaire(s) de catégorie A délivre(nt) une Notification d'Acquisition, le nombre d'Actions Proposées attribuable à chacun de ces actionnaires de catégorie A sera réparti au pro-rata sur la base du ratio suivant:

$$\frac{\text{Nombre d'actions de catégorie A possédées par l'actionnaire de catégorie A donnant une Notification d'Acquisition}}{\text{Nombre total d'actions de catégorie A possédées par tous les actionnaires de catégorie A donnant une Notification d'Acquisition}}$$

Dans le cas où la totalité des Actions Proposées en question ne sont pas acquises par les actionnaires de catégorie A donnant une Notification d'Acquisition, alors l'Actionnaire Cédant sera néanmoins libre de céder et transférer les Actions Proposées au Tiers Offrant, mais seulement dans les termes et conditions exposés ci-dessus.

j) Nonobstant ce qui précède, les droits de préemption sus-visés ne seront pas applicables dans le cas où les actions de catégorie B en question sont cédées à un tiers au même moment où les actionnaires de catégorie A cèdent et transfèrent tout ou partie de leurs actions de catégorie A au même tiers.

k) Lors de toute conclusion d'une cession de toutes actions de catégorie B conformément à l'exercice d'un droit de préemption, l'actionnaire de catégorie B certifiera par écrit aux actionnaires de catégorie A procédant à l'acquisition de

ces actions de catégorie B que ces actions de catégorie B sont l'entière propriété de l'actionnaire cédant, sans être grevé d'aucun gage, charge ou nantissement, de quelque nature que ce soit, au profit de tiers.

#### *Droit de sortie conjointe*

Si les détenteurs d'actions ordinaires de catégorie A (les Actionnaires A) projettent de transférer ou de céder leurs actions à un tiers, en cas de réalisation de l'opération envisagée, les Actionnaires B auront le droit, selon les termes et conditions prévus aux présentes, de participer à de tels cessions ou transferts, dans les mêmes termes et conditions que ceux applicables aux Actionnaires A.

Préalablement à la cession ou au transfert de leurs actions, les Actionnaires A informeront les Actionnaires B, par notification (la Notification du Transfert Envisagé de Sortie Conjointe) envoyée par fax (si l'on connaît un numéro de fax pour les Actionnaires B en question) et par lettre recommandée (à l'adresse de l'Actionnaire B concerné indiquée dans le registre des actionnaires de la société), de leur intention de céder leurs actions, en spécifiant dans cette notification les termes et conditions de l'opération envisagée. La notification devra contenir les informations suivantes:

- le nombre d'actions détenues ou à acquérir par l'acquéreur concerné en conséquence du transfert envisagé;
- le prix à payer par l'acquéreur (le Prix de Sortie Conjointe) et tous les autres termes essentiels d'une telle acquisition (y compris les termes relatifs à toute fraction du Prix de Sortie Conjointe Proposé, lequel est soit en numéraire mais exigible ultérieurement, soit autrement qu'en numéraire, par exemple, en titres).

Chaque Actionnaire B qui désire exercer ses droits de sortie conjointe doit informer par écrit l'administrateur-délégué de la société de son intention de participer à la cession envisagée dans les quinze jours de la première réception de la Notification du Transfert Envisagé de Sortie Conjointe. Tout Actionnaire B n'ayant pas envoyé un tel fax et lettre recommandée dans ce délai de 15 jours est irrévocablement réputé avoir décliné l'exercice de ses droits de sortie conjointe eu égard à l'opération décrite dans la Notification du Transfert Envisagé de Sortie Conjointe.

Dans le cas où un ou plusieurs des Actionnaires B ont dûment exercé leurs droits de sortie conjointe, les Actionnaires A, en ce qui concerne les actions indiquées dans la Notification du Transfert Envisagé de Sortie Conjointe, ne procéderont au transfert ou à la cession de ces actions que si ou bien (i) le tiers projetant d'acquérir les actions détenues par les Actionnaires A procède aussi à l'acquisition des actions détenues par les Actionnaires B dans les mêmes termes et conditions que ceux applicables aux actions A, faisant l'objet de la cession, ou bien (ii) les Actionnaires de catégorie A ayant donné la Notification du Transfert Envisagé de Sortie Conjointe procèdent eux-mêmes à l'acquisition des actions de catégorie B en question dans les mêmes termes et conditions.

Dans le cas où la Notification du Transfert Envisagé de Sortie Conjointe, concernant l'opération en question, est inférieure à la totalité des actions de catégorie A de la société émises et en circulation au regard de la cession et du transfert à un tiers, alors (i) le nombre maximum d'actions de catégorie B alors en droit de bénéficier des présentes dispositions de sortie conjointe sera égal au nombre d'actions de catégorie B émises et en circulation résultant de l'application, à toutes les actions de catégorie B émises et en circulation, d'un pourcentage identique à celui correspondant aux actions de catégorie A, objet de toute la Notification du Transfert Envisagé de Sortie Conjointe, par rapport à toutes les actions de catégorie A de la société émises et en circulation et (ii) en cas de pluralité de détenteurs d'actions de catégorie B, alors à l'intérieur du nombre maximum d'actions de catégorie B prévu à la sous-division (i) du paragraphe ci-dessus, chaque détenteur d'actions de catégorie B exerçant ses droits de sortie conjointe relativement à l'opération figurant dans la Notification du Transfert Envisagé de Sortie Conjointe, aura le droit d'exercer ces droits de sortie conjointe pour un nombre maximum d'actions de catégorie B correspondant au pourcentage du nombre d'actions de catégorie B détenu par le détenteur d'actions de catégorie B concerné, par rapport à la totalité des actions de catégorie B pour lesquelles les droits de sortie conjointe ont été dûment exercés concernant l'opération figurant dans la Notification du Transfert Envisagé de Sortie Conjointe.

Il n'est donné aucune assurance aux Actionnaires de catégorie B qui exercent leur droit de sortie conjointe qu'une opération décrite dans une Notification du Transfert Envisagé de Sortie Conjointe sera réalisée, et tout défaut de réalisation de cette opération ne confèrera aux détenteurs d'actions de catégorie B qui exercent leur droit de sortie conjointe aucun droit, ni aucune créance, contre la société ou contre les Actionnaires de catégorie A ayant donné la Notification du Transfert Envisagé de Sortie Conjointe concernée.

Que l'opération figurant dans la Notification du Transfert Envisagé de Sortie Conjointe soit réalisée ou non, chaque détenteur d'actions de catégorie B ayant exercé ses droits de sortie conjointe concernant l'opération en question sera responsable, pour sa quote-part, de tous les frais et dépenses encourus par la société et / ou les actionnaires en relation avec l'opération concernée, et le montant final imputable à chaque Actionnaire de catégorie B sera définitivement déterminé par l'administrateur-délégué de la société. Il est permis d'effectuer des appels d'avances pour couvrir ces frais et dépenses, et le défaut de paiement intégral d'un tel appel par un Actionnaire de catégorie B ayant exercé ses droits de sortie conjointe emportera révocation et rendra inapplicable l'exercice des droits de sortie conjointe par l'Actionnaire de catégorie B ainsi défaillant.

Les Actionnaires de catégorie B exerçant leur droit de sortie conjointe seront tenus, si l'administrateur-délégué de la société leur en fait la demande, d'accorder à ce dernier et / ou à la personne qu'il aura désignée, une procuration intégrale, irrévocable et libre de toute restriction pour signer au nom de cet Actionnaire de catégorie B dans les mêmes termes et conditions que pour tous les autres actionnaires cédants, toutes les lettres d'intention, les conventions d'acquisition et les autres documents et conventions applicables eu égard à l'opération concernée (à la fois antérieurement à et après sa conclusion), et pour gérer tous les aspects de cette opération, et le défaut de signature, par un Actionnaire de catégorie B ayant exercé ses droits de sortie conjointe, d'une procuration établie par l'administrateur-délégué ou la personne qu'il a désignée, emportera révocation et rendra inapplicable l'exercice des droits de sortie conjointe par les/ l'Actionnaire(s) de catégorie B ainsi défaillant pour signer cette procuration.

Les Actionnaires de catégorie B ayant exercé leur droit de sortie conjointe seront aussi responsables, pour leur quote-part, de toutes les représentations et garanties de toute nature et autres engagements du cédant aux côtés des cédants dans toute opération concernée.

#### *Droit de cession forcée*

Si les détenteurs d'actions ordinaires de catégorie A (les Actionnaires A) projettent de transférer ou de vendre leurs actions à un tiers, les Actionnaires B auront l'obligation, selon les termes et conditions exposés aux présentes, de participer à toute cession ou à tout transfert de cette nature, dans les mêmes termes et conditions que ceux applicables aux Actionnaires A.

Préalablement à la cession ou au transfert de leurs actions, les Actionnaires A, au cas où un ou plusieurs d'entre eux souhaite exercer leur droit de cession forcée, informeront les Actionnaires B, par notification (la Notification du Transfert Envisagé de Cession Forcée) envoyée par fax (si l'on connaît un numéro de fax pour les Actionnaires B en question) et par lettre recommandée (à l'adresse de l'Actionnaire B concerné indiquée dans le registre des actionnaires de la société), de leur intention de céder leurs actions, et de l'exercice de leur droit d'exiger des Actionnaires B de céder aussi leurs actions B lors de la réalisation de cette opération, en spécifiant dans cette notification les termes et conditions de l'opération envisagée. La notification devra contenir les informations suivantes:

- le nombre d'actions détenues ou à acquérir par l'acquéreur concerné en conséquence du transfert envisagé;
- le prix provisoirement convenu à payer par l'acquéreur au moment de la Notification du Transfert Envisagé de Cession Forcée (le Prix de Cession Forcée) et tous les autres termes essentiels d'une telle acquisition (y compris les termes relatifs à toute fraction du Prix de Cession Forcée, lequel est soit en numéraire mais exigible ultérieurement, soit autrement qu'en numéraire, par exemple, en titres).

Dans le cas où un ou plusieurs des Actionnaires de catégorie A ont dûment exercé leur droit de cession forcée, les Actionnaires B, concernant les actions indiquées dans la Notification du Transfert Envisagé de Cession Forcée, seront tenus, concernant les actions indiquées dans la Notification du Transfert Envisagé de Cession Forcée, de céder et de transférer leurs actions B au tiers projetant d'acquérir les actions détenues par les Actionnaires A, et de le faire au même moment qu'à la réalisation de la conclusion de la cession des actions A en question, étant précisé qu'une telle prescription existe même si le prix définitif de cession et d'acquisition des actions a été modifié comparé au Prix de Cession Forcée.

Dans le cas où les Notifications du Transfert Envisagé de Cession Forcée, relativement à l'opération concernée, sont inférieures à la totalité des actions de catégorie A de la société, émises et en circulation, au regard de la cession et du transfert à un tiers, alors (i) le nombre maximum d'actions de catégorie B qui devront être cédées conformément aux présentes dispositions de cession forcée sera égal au nombre d'actions de catégorie B émises et en circulation résultant de l'application, à toutes les actions de catégorie B émises et en circulation, d'un pourcentage identique à celui correspondant aux actions de catégorie A, objet de toute la Notification du Transfert Envisagé de Cession Forcée, par rapport à toutes les actions de catégorie A de la société émises et en circulation et (ii) en cas de pluralité de détenteurs d'actions de catégorie B, alors à l'intérieur du nombre maximum d'actions de catégorie B prévu à la sous-division (i) du paragraphe ci-dessus, chaque détenteur d'actions de catégorie B, dont les actions de catégorie B doivent être cédées en relation avec les droits de cession forcés exercés conformément à l'opération figurant dans la Notification du Transfert Envisagé de Cession Forcée, sera tenu de céder le nombre maximum d'actions de catégorie B correspondant au pourcentage du nombre d'actions de catégorie B détenu par le détenteur d'actions de catégorie B concerné, par rapport à la totalité des actions de catégorie B pour lesquelles les droits de sortie conjointe ont été dûment exercés concernant l'opération figurant dans la Notification du Transfert Envisagé de Sortie Conjointe.

Il n'est donné aucune assurance aux Actionnaires de catégorie B qu'une opération décrite dans une Notification du Transfert Envisagé de Cession Forcée sera réalisée, ni que le Prix de Cession Forcée sera le prix définitif concernant cette opération, et un défaut de réalisation de cette opération, ou un changement du prix définitif comparé au Prix de Cession Forcée, ne confèrera aux détenteurs d'actions de catégorie B aucun droit ni aucune créance contre la société ou contre les Actionnaires de catégorie A ayant donné la Notification du Transfert Envisagé de Cession Forcée en question.

Que l'opération figurant dans la Notification du Transfert Envisagé de Cession Forcée soit réalisée ou non, chaque détenteur d'actions de catégorie B auquel une Notification du Transfert Envisagé de Cession Forcée a été donnée concernant l'opération en question sera responsable, pour sa quote-part, de tous les frais et dépenses encourus par la société et / ou les actionnaires en relation avec l'opération concernée, et le montant final de la quote-part imputable à chaque Actionnaire de catégorie B sera définitivement déterminé par l'administrateur-délégué de la société. Il est permis d'effectuer des appels d'avances pour couvrir ces frais.

Les Actionnaires de catégorie B auxquels une Notification du Transfert Envisagé de Cession Forcée a été donnée seront tenus, si l'administrateur-délégué leur en fait la demande, d'accorder à ce dernier et / ou à la personne qu'il aura désignée, une procuration intégrale, irrévocable et libre de toute restriction, pour signer au nom de cet Actionnaire de catégorie B toutes les lettres d'intention, les conventions d'acquisition et les autres documents et conventions applicables concernant l'opération en question (à la fois antérieurement à et après sa conclusion) et pour gérer tous les aspects de cette transaction.

Les Actionnaires de catégorie B auxquels une Notification du Transfert Envisagé de Cession Forcée a été donnée seront également responsables, pour leur quote-part, de toutes les représentations et garanties de toute nature et autres engagements du cédant aux côtés des cédants dans toute opération concernée.»

«**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois



être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde restant sera à la disposition de l'assemblée générale pour sa distribution.

Les bénéfices distribuables seront d'abord utilisés par préférence pour distribuer à toutes les actions de la classe B un dividende préférentiel fixe d'un montant de 1% (un pour cent) de la valeur nominale des actions de classe B souscrites.

Ce dividende préférentiel est récupérable si, pour quelque raison que ce soit, les dividendes préférentiels ne sont pas distribués relativement à une année sociale donnée.

Le supplément restant des bénéfices distribuables, après la récupération ou le paiement de tous les dividendes préférentiels sera réparti proportionnellement entre les actionnaires des deux classes.

En cas de liquidation d'une société, le produit résultant de l'actif net réalisé sera utilisé par préférence pour rembourser aux actionnaires de la classe B leurs apports en capital et jusqu'à concurrence des montants afférents.

Le solde de ce produit sera utilisé pour le remboursement aux actionnaires de la classe A de leurs apports en capital.

Tout supplément restant sera réparti proportionnellement entre les actionnaires des deux classes.»

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 4. (première phrase).** La société a pour objet le développement et la vente de logiciel ainsi que l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères et l'exécution de mandats de gestion en faveur de ses filiales.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer les 10.000 (dix mille) actions existantes avec une valeur nominale de EUR 5,- (cinq euros) chacune en 10.000 (dix mille) actions ordinaires de catégorie A avec une valeur nominale de EUR 5,- (cinq euros) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'échanger les 10.000 (dix mille) actions existantes avec une valeur nominale de EUR 5,- (cinq euros) chacune contre 10.000 (dix mille) actions ordinaires de catégorie A avec une valeur nominale de EUR 5,- (cinq euros) chacune.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.050,- (mille cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) à EUR 51.050,- (cinquante et un mille cinquante euros) par l'émission de 210 (deux cent dix) actions privilégiées sans droit de vote de catégorie B avec une valeur nominale de EUR 5,- (cinq euros) chacune dont les droits préférentiels et autres droits et obligations sont déterminés dans l'article 15 de ces statuts.

#### *Cinquième résolution*

Les actionnaires actuels ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription, les 210 (deux cent dix) actions privilégiées sans droit de vote de catégorie B avec une valeur nominale de EUR 5,- (cinq euros) chacune ont été souscrites par Monsieur Krassimir Stefano Paskalev, administrateur de société, né le 5 septembre 1968 à Plovdiv, République de Bulgarie, demeurant à 19, Mizia Street, Sofia 1503, République de Bulgarie, et libérées intégralement par versement en numéraire de EUR 1.050,- (mille cinquante euros).

La somme de EUR 1.050,- (mille cinquante euros) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société SOFIA-SOFT GP S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé à EUR 55.000,- (cinquante-cinq mille euros) divisé en 10.000 (dix mille) actions ordinaires de catégorie A avec une valeur nominale de EUR 5,- (cinq euros) chacune et 1.000 (mille) actions privilégiées de catégorie B avec une valeur nominale de EUR 5,- (cinq euros) chacune. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires votant dans les mêmes conditions de quorum que pour la modification des statuts. En outre, pendant une période de cinq ans, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital souscrit en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé. Le montant de cette augmentation de capital peut être souscrit et émis sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, selon les conditions fixées par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existants à cette date un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée les fonctions de recevoir les souscriptions et de percevoir le paiement d'actions représentant tout ou partie de ces montants d'augmentation de capital.

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide d'accorder un droit de préemption, un droit de sortie conjointe et un droit de cession forcée aux actionnaires et de leur en imposer les obligations correspondantes.

#### *Huitième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 5 et 15 des statuts de la société, qui auront désormais la teneur comme susmentionné dans l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

4825

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à deux mille cinq cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, A. Thill, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 septembre 2005, vol. 532, fol. 89, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 septembre 2005.

J. Seckler.

(081527.3/231/823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

---

**PESCADO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 101.509.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mars 2005*

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos, en tant qu'Administrateur.

Nomination de la société FMS SERVICES S.A., comme Administrateur, en remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

*Pour la société PESCADO HOLDING S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00481. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079930.3/1023/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

---

**S4VI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 107.035.

DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 1<sup>er</sup> août 2005, enregistré à Grevenmacher, le 12 août 2005, volume 532, folio 70, case 9:

I.- Que la société anonyme S4VI S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B numéro 107.035, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire pré-nommé, en date du 10 mars 2005, en voie de publication au Mémorial C.

II.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme S4VI S.A.

III.- Qu'en tant qu'actionnaire unique la comparante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme S4VI S.A.

IV.- Que la comparante déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

V.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 septembre 2005.

J. Seckler

Notaire

(080043.3/231/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

---

**SASOVAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5741 Filsdorf, 5, Munnereferstrooss.  
R. C. Luxembourg B 95.355.

*Cession de parts sociales à titre gratuit sous seing privé*

Le soussigné Mme Sophie Bordin résidente au 54A, route de Luxembourg, Bascharage, déclare par la présente céder à titre gratuit à Mme Valérie Bordin, résidente au 5, route de Mondorf, L-5741 Filsdorf, cinquante parts d'une valeur unitaire de 125 EUR de la société SASOVAL, société à responsabilité limitée, avec siège social à...

Luxembourg, le 18 février 2005.

V. Bordin / S. Bordin.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005, réf. LSO-BH00308. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079953.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

**SASOVAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5741 Filsdorf, 5, Munnereferstrooss.  
R. C. Luxembourg B 95.355.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SASOVAL, S.à r.l. tenue au siège social de la société à Filsdorf en date du 17 février 2005 que:

1) L'assemblée décide de:

La révocation au poste de gérant administratif de Mme Sophie Bordin

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005, réf. LSO-BH00317. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079951.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

**ERIDANUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhoff.  
R. C. Luxembourg B 110.484.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-sixth of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CAPITAL HOLDING, S.r.l., a company established under the laws of Italy, having its registered office at Via Giovanni Nicotera 7, I-00195 Rome, inscribed with the Repertorio Economico Administrativo of Rome under number 1058560, here represented by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 25, 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name ERIDANUS, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Senningerberg (Municipality of Niederanven).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, fully paid up.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of Category A manager(s) and of category B manager(s).

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the Company will be validly committed towards third parties by the joint signatures of one category A manager and one category B manager.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole associate or, in case the company has more than one associate, by the associates acting under their joint signatures.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of (i) the Category A managers present or represented, and (ii) the consent of at least one Category B Manager, with at least the presence or the representation of the majority of Category A Managers and at least one Category B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 16.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December 2006.

#### *Subscription - Payment*

The five hundred (500) shares have been subscribed by CAPITAL HOLDING, S.r.l., prenamed, and have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1) The Company will be administered by the following managers:

##### *Category A Manager:*

- Mr Attilio Mangosi, company manager, born on April 26, 1969 in Rome (Italy) and residing at Viale Cortina d'Ampezzo, 180, I-00135 Rome.

##### *Category B Manager:*

- Mr Marcel Stephany, chartered accountant, born on September 4, 1951 in Luxembourg, residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.

The Company will be validly committed towards third parties by the joint signatures of one manager of category A and one manager of category B.

2) The address of the Company is fixed at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-six août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CAPITAL HOLDING, S.r.l., une société établie sous les lois d'Italie, ayant son siège social à Via Giovanni Nicotera 7, I-00195 Rome, inscrite au Repertorio Economico Administrativo de Rome sous le numéro 1058560, ici représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 août 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.



**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination ERIDANUS, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Senningerberg (commune de Niederanven).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique, en cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants, dont, au moins, la signature d'un gérant de catégorie A et la signature d'un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité de (i) tous les gérants de catégorie A présents ou représentés, et (ii) le vote favorable d'au moins un gérant de catégorie B, avec au moins la présence ou la représentation de la majorité des gérants de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour

distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

#### *Souscription - Libération*

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par CAPITAL HOLDING, S.r.l., préqualifiée, et ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

#### *Décision de l'associée unique*

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

##### *Gérant de Catégorie A:*

- Monsieur Attilio Mangosi, gérant de société, né le 26 avril 1969 à Rome (Italie) et demeurant à Viale Cortina d'Ampezzo, 180, I-00135 Rome.

##### *Gérant de Catégorie B:*

- Monsieur Marcel Stephany, conseil fiscal et comptable, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.

La Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

2) L'adresse de la Société est fixée au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2005, vol. 149S, fol. 79, case 5. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2005.

J. Elvinger.

(081702.3/211/271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

**ORDINALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 20.114.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00425, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Signature.

(079933.3/1218/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

**GER TOP S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 110.462.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-third of August.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. The company (société anonyme) LANNAGE S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B number 63.130,

here represented by Mrs. Viviane Hengel, private employee, with professional address at L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines,

on behalf of a proxy given under private seal on the 22nd of August 2005;

2. The company (société anonyme) VALON S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B number 63.143,

here represented by Mrs Christine Coulon-Racot, private employee, with professional address at L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines,

on behalf of a proxy given under private seal on the 22nd of August 2005.

The prenamed proxies initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

**Art. 1.** There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of GERTOP S.A.

The registered office is established at Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg and foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into fifteen thousand five hundred (15,500) shares of two Euro (EUR 2.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to two million Euro (EUR 2,000,000.-) by the creation and issue of additional shares of a par value of two Euro (EUR 2.-) each.

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such, bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

**Art. 4.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization of the general meeting.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

**Art. 6.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 7.** The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 8.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last Wednesday of June at 03.00 p.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

**Art. 9.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 10.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

**Art. 11.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

*Transitional dispositions*

- 1) The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on the 31st of December 2005.

2) The first annual general meeting shall be held in 2006.

*Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1. The company (société anonyme) LANNAGE S.A., prenamed, seven thousand seven hundred and fifty shares .....	7,750
2. The company (société anonyme) VALON S.A., prenamed, seven thousand seven hundred and fifty shares .....	7,750
Total: fifteen thousand five hundred shares .....	15,500

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

*Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charges to it in connection with its incorporation, at about one thousand five hundred Euro.

*Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is set at three and that of the auditors at one.
- 2) The following are appointed directors:
  - a) The company (société anonyme) LANNAGE S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B number 63.130;
  - b) The company (société anonyme) VALON S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B number 63.143;
  - c) The company (société anonyme) KOFFOUR S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B number 86.086.
- 3) Has been appointed auditor:  
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, having its registered office at L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B number 63.115.
- 4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2006.
- 5) The registered office will be fixed at L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present deed.

**Suit la version française de l'acte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. La société anonyme LANNAGE S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 63.130,  
ici représentée par Madame Viviane Hengel, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines,  
en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 22 août 2005;
2. La société anonyme VALON S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 63.143,  
ici représentée par Madame Christine Coulon-Racot, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines,  
en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 22 août 2005.

Les prédites procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.



Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GER TOP S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, notwithstanding ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à deux millions d'euro (EUR 2.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas l'assemblée générale, lors de la première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier mercredi du mois de juin à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dipositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. La société anonyme LANNAGE S.A., prédésignée, sept mille sept cent cinquante actions . . . . .	7.750
2. La société anonyme VALON S.A., prédésignée, sept mille sept cent cinquante actions. . . . .	7.750
Total: quinze mille cinq cents actions . . . . .	15.500

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) La société anonyme LANNAGE S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 63.130;

b) La société anonyme VALON S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 63.143;

c) La société anonyme KOFFOUR S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86.086.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 63.115.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

5) Le siège social est établi à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes. Les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Coulon-Racot, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 septembre 2005, vol. 532, fol. 87, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 septembre 2005.

J. Seckler.

(081365.3/231/309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

---

**M.V.J. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 75.871.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 2 août 2005**Conseil d'Administration:*

Le siège social de la société M.V.J. S.A. est transféré, avec effet immédiat du 84, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg au 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07239. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079934.3/1218/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

---

**SHIELD S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 28.676.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 4 août 2005**Conseil d'Administration:*

Le siège social de la société SHIELD S.A. HOLDING est transféré, avec effet immédiat, du 84, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg au 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07229. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079935.3/1218/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

---

**MYRTUS FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 66.661.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée statutaire des actionnaires tenue en date du 1<sup>er</sup> septembre 2005 que le mandat de commissaire aux comptes AUDIEX S.A., avec siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, est renouvelé pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 septembre 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01040. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079954.3/1035/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

---

**MYRTUS FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 66.661.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01047, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Signature

*Un mandataire*

(079966.3/1035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

---

**MYRTUS FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 66.661.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01045, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Signature

*Un mandataire*

(079967.3/1035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

---

**MYRTUS FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 66.661.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01043, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Signature

*Un mandataire*

(079970.3/1035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

---

**ULTIMATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 69.094.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 13 juin 2005*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. L'Assemblée nomme en tant que nouveau commissaire aux comptes CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH07014. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080056.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

---

**HAWK ABS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 110.483.

—  
STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-fourth of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. HAWK GROUP S.A., a joint stock company incorporated on May 24, 2005 under Luxembourg law, with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg, section B, under number 108.359;

2. HAWK MANAGEMENT S.A., a joint stock company incorporated on June 15, 2005 under Luxembourg law, with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg, section B, under number 108.931;

both here represented by Mr Gaël Toutain, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg by virtue of two proxies established on August 19, 2005 and on August 22, 2005, respectively.

Said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, represented by their proxyholder, have requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a public limited liability company, which the founding shareholders form between themselves:

**Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a public limited liability company (the «Corporation») under the name of HAWK ABS S.A.

**Art. 2.** The registered office of the Corporation is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other address in Senningerberg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The Corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The Corporation shall have as its business purpose the undertaking of all financial transactions, including the subscription, purchase, transfer, sale and securitization of (a) securities (debt or otherwise) issued by international organizations and institutions, sovereign states, public or private enterprises, as well as by any other legal entities and (b) assets and/or receivables of any other type or nature.

Without limiting any of the foregoing, the Corporation may use its funds for the setting-up, the management, the development, the acquisition and the disposal of debt and other securities or other financial instruments; to participate in the creation, the development and/or the control of any enterprise; to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase or any other way whatever, securities or other financial instruments; to realize such securities or other financial instruments by way of sale, transfer, exchange or otherwise; to grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees; to issue bonds and debentures of any nature and in any currency and to borrow in any other form; to enter into swap agreements and other derivative transactions and to pledge, mortgage or charge or otherwise create security interests in and over its assets, property and rights to secure the payment or repayment of any amounts payable by the Corporation under or in respect of any bond, note, debenture or debt instrument of any kind, issued from time to time by the Corporation.

In general, the Corporation may employ any techniques and instruments relating to its assets and/or investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments to protect against exchange risks and interest rate risks.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, moveable or immovable commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The company shall be subject to the law of March 22, 2004 on securitization as may be amended from time to time.

**Title II. - Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-) represented by twenty-five thousand six hundred (25.600) shares of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, fully paid up.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the shareholder.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The Corporation may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.



### **Title III. - Management**

**Art. 6.** The Corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 8.** The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Corporation.

The board of directors may create one or several separate compartments, each corresponding to a distinct part of its assets and liabilities in accordance with the terms of the law of March 22, 2004 on securitization as may be amended from time to time and in particular to article 5 of this law.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

**Art. 9.** The Corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigation involving the Corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

### **Title IV. - Supervision**

**Art. 12.** The Corporation is supervised by one or several statutory auditors («réviseurs d'entreprises») appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

### **Title V. - General meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held in Senningerberg at the place specified in the convening notices on the first day of June at 9.30 a.m. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

### **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation. On the net profit, five percent (5.00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10.00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance is at the disposal of the general meeting.

### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

### **Title VIII. - General provision**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

#### *Transitory provisions*

1. The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first of December 2005.

2. The first annual meeting of the shareholders shall be held in 2006.

#### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. HAWK GROUP S.A., prenamed, twenty-five thousand five hundred ninety-nine shares . . . . .	25,599
2. HAWK MANAGEMENT S.A., prenamed, one share . . . . .	1
Total: twenty-five thousand six hundred shares . . . . .	25,600

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-) is now available to the Corporation evidence thereof having been given to the notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately four thousand Euro (EUR 4,000.-).

#### *Extraordinary general meeting*

The abovenamed persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
2. The following are appointed directors:
  - Mr Robert Ian Fitz-Harris, director, born on April 21, 1961 in Wantage (United Kingdom), residing at 14, avenue Blücher, 1180 Brussels, Belgium;
  - Mr Paul Edward Hammett, chartered accountant, born on October 3, 1975 in London (United Kingdom), residing at 15, Badgers Close, Enfield, Middlesex EN2 7BB, United Kingdom;
  - Mr Marcel Stephany, chartered accountant, born on September 4, 1951 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.
3. Has been appointed statutory auditor («réviseur d'entreprise»):  
DELOITTE S.A., with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.
4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2006.
5. The registered office of the Corporation is established at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.
6. The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the Corporation and its representation to one or several of the directors.

The undersigned notary who knows English states that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will be binding amongst parties.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, the same signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. HAWK GROUP S.A., une société anonyme constituée suivant les lois luxembourgeoises en date du 24 mai 2005, avec siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108.359;

2. HAWK MANAGEMENT S.A., une société anonyme constituée suivant les lois luxembourgeoises en date du 15 juin 2005, avec siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108.931;

les deux ici représentées par Monsieur Gaël Toutain, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de deux pouvoirs sous seing privé établis séparément le 19 août 2005 et le 22 août 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre 1<sup>er</sup>. - Dénomination, Siège social, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme (la «Société») sous la dénomination de HAWK ABS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Senningerberg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse de Senningerberg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la réalisation de toutes opérations financières, notamment la souscription, l'acquisition, le transfert, la vente et la titrisation de (a) valeurs mobilières (représentant une dette ou autres) émises par des organismes et institutions internationales, des Etats souverains, des entreprises publiques ou privées ainsi que d'autres entités juridiques et (b) actifs et/ou de créances de tout autre genre ou nature.

Sans préjudice de ce qui précède, la Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur, à l'acquisition et à la liquidation de tous titres et autres instruments financiers; participer à la création, au développement et/ou au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toutes autres manières, tous titres ou autres instruments financiers; les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; accorder tout concours, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation; émettre des obligations et valeurs mobilières de toutes sortes en toutes devises et emprunter de toute autre manière; être partie à des contrats de swap et donner en gage, hypothéquer ou concéder de toute autre façon des garanties sur ses biens et ses droits afin de garantir le paiement ou le remboursement de toute somme due par la Société au titre ou en rapport avec des titres obligataires de toute nature émis de temps à autre par la Société.

D'une façon générale, la Société pourra utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens et/ou ses investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts.

En général, la Société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

La Société sera soumise à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle qu'elle pourra être modifiée.

## **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par vingt-cinq mille six cents (25.600) actions d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, libérées intégralement.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Le conseil d'administration pourra créer un ou plusieurs compartiments, chacun correspondant à une part distincte des ses actifs et passifs dans le respect de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle qu'elle pourra être modifiée, et plus particulièrement l'article 5 de cette loi.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

**Art. 9.** La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la seule signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires (réviseurs d'entreprises) nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Senningerberg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jour du mois de juin à 9.30 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. - Disposition générale**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2005.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

##### *Souscription*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. HAWK GROUP S.A., prédésignée, vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt dix-neuf actions . . . . .	25.599
2. HAWK MANAGEMENT S.A., prédésignée, une action . . . . .	1
Total: vingt-cinq mille six cents actions . . . . .	25.600

Toutes les actions ont été libérées intégralement par paiement en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ quatre mille euros (EUR 4.000,-).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

- M. Robert Ian Fitz-Harris, directeur, né le 21 avril 1961 à Wantage (Royaume Uni), demeurant au 14, avenue Blücher, 1180 Bruxelles, Belgique;

- M. Paul Edward Hammett, «chartered accountant», né le 3 octobre, 1975 à Londres (Royaume Uni), demeurant au 15, Badgers Close, Enfield, Middlesex EN 2 7BB, Royaume Uni;

- M. Marcel Stephany, expert-comptable, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes (réviseur d'entreprise):

DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2006.

5. Le siège social de la Société est établi au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

6. L'assemblée autorise le conseil d'administration à conférer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise seule fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Toutain, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2005, vol. 149S, fol. 78, case 4. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2005.

J. Elvinger.

(081698.3/211/320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

**PELARO-INVESTISSEURS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 33.748.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 4 août 2005*

*Conseil d'Administration:*

Le siège social de la société PELARO-INVESTISSEURS S.A. est transféré, avec effet immédiat, du 84, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg au 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07230. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079942.3/1218/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

**ARTISAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 89.097.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 16 août 2005 que:

- le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

- les Administrateurs suivants:

- M. Gérard Muller, économiste,

- M. Fernand Heim, directeur financier,

- Mme Geneviève Blauen, administrateur de société,

tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ainsi que le Commissaire aux comptes suivant:

- M. Marco Ries, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ont été nommés avec effet immédiat en remplacement des organes de contrôle préalablement en fonction.

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2005, réf. LSO-BI00797. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080032.3/521/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.



**BARCELO S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 41.300.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 4 août 2005*

*Conseil d'Administration:*

Le siège social de la société BARCELO S.A.H. est transféré, avec effet immédiat, du 84, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg au 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07233. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079943.3/1218/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

---

**NH HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 66.543.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 2 août 2005*

*Conseil d'Administration:*

Le siège social de la société NH HOLDING S.A. est transféré, avec effet immédiat du 84, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg au 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07237. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079945.3/1218/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

---

**S.A.F. FINANZHOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 76.726.

*Résolutions du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> août 2005*

*Siège social*

Le siège de la société S.A.F. FINANZHOLDING S.A. est transféré avec effet immédiat au 55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06360. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079946.3/1218/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

---

**NAGEL INVEST (L), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 24.964.

*Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> août 2005*

Monsieur Japhet Pieter Aardoom a été coopté Administrateur le 1<sup>er</sup> août 2005, en remplacement de Monsieur Philippe Druart, démissionnaire en date du 18 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2005.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2005, réf. LSO-BI01392. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(080004.3/007/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

---

**LE PALMIER S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,-.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 63.200.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juillet 2005*

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juillet à 15.30 heures, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du conseil d'administration.

La totalité des actions composant le capital social (100) est représentée et Monsieur Komozinski Stéphane, préside la séance. Il constate que conformément à l'article 67-1 de la loi du 7 septembre 1987 sur les sociétés commerciales, plus de la moitié du capital social est représenté, l'Assemblée peut valablement délibérer à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Derguiani Youcef et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Seguer Hadj.

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée, fixé par le conseil d'administration est le suivant:

- Acceptation de la démission de Monsieur Kethiri Fouzi de sa fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué.
- Nomination en qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Seguer Hadj, administrateur, né le 6 juillet 1956 en Algérie et demeurant 10, rue de Nancy, F-57290 Fameck.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant sur l'ordre du jour:

*Première résolution*

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'accepter la démission de Monsieur Kethiri Fouzi de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué. Elle lui donne décharge pour son mandat.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer administrateur et administrateur-délégué Monsieur Seguer Hadj, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

*Troisième résolution*

L'Assemblée donne pouvoir au porteur du présent procès-verbal, ou d'une copie, de procéder à toutes les formalités légales d'enregistrement, immatriculation et insertion.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Le présent procès-verbal est composé de deux pages et dressé en un exemplaire original figurant dans le Registre d'Assemblées Générales. Après lecture, il est signé par les membres du bureau.

Signature / Signature / Signature

*Le président / Le scrutateur / Le secrétaire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00389. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079948.3/1549/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

**LINFELL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 94.488.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme LINFELL INVESTMENT S.A. extraordinairement tenue en date du 1<sup>er</sup> juillet 2005 à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- La décision prise par le conseil d'administration en date du 31 octobre 2004 de nommer la société CARDINAL TRUSTEES LIMITED aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008, en remplacement de la société TEMPLE AUDIT S.C., démissionnaire, a été ratifiée par l'assemblée.

Commissaire aux comptes:

CARDINAL TRUSTEES LIMITED

Pour extrait conforme

Signature

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08358. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(080031.3/4642/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

**LAFCLUB WALFER HUESEN, Association sans but lucratif.**

R. C. Luxembourg F 1.123.

Lors de l'Assemblée Générale du LAFCLUB WALFER HUESEN qui a eu lieu le 17 janvier 2003 a été voté à la majorité absolue de modifier les statuts de l'association sans but lucratif LAFCLUB WALFER HUESEN comme suit:

6. La cotisation annuelle redevable par les membres associés et les membres d'honneur est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne peut dépasser euro 37,1840 (Flux 1.500,- (mille cinq cent francs)).

9. L'Assemblée Générale se réunit annuellement le 3<sup>e</sup> vendredi du mois de janvier.

17. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de neuf membres au plus, élus par l'Assemblée Générale.

A. Ney / G. Kiesch / E. Theiss / G. Ewen / J.-C. Gengler / L. Schenten / H. Poupart / C. Hauffels / R. Daman.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2005, réf. LSO-BI01583. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079985.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

---

**DELTA LLOYD INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme,  
(anc. ASTROBAL INVESTMENT MANAGEMENT S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 24.965.

*Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> août 2005*

Monsieur Japhet Pieter Aardoom a été coopté Administrateur le 1<sup>er</sup> août 2005, en remplacement de Monsieur Philippe Druart, démissionnaire en date du 18 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2005.

BANQUE DE LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2005, réf. LSO-BI01391. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080008.3/007/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

---

**SAR. IN. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8354 Garnich, 1, Cité Bourfeld.

R. C. Luxembourg B 69.530.

Il résulte, d'une part, des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 19 août 2005, que les administrateurs sortants:

- M. Giuseppe Gotti, dirigeant, demeurant au 16, Kensington Court, GB-W8 5 AW Londres,

- M. Fernand Heim, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

- M. Marc Schmit, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ainsi que le commissaire aux comptes sortant:

- CHESTER CLARK LTD, avec siège social au 17, Percy Place, Dublin 4 (Irlande),

et le réviseur d'entreprises sortant, pour l'établissement des comptes consolidés:

- DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg,

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Il résulte, d'autre part, que:

- le nombre des membres du Conseil d'Administration a été fixé de 3 à 4,

- M. Paolo Agrifoglio, dirigeant, avec adresse professionnelle au Via Clemente Maraini, 39, CH-6902 Lugano, a été nommé comme membre supplémentaire du Conseil d'Administration.

Son mandat viendra à échéance en même temps que celui de ses co-administrateurs, à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2005, réf. LSO-BI00799. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080028.3/521/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

---

**CARGO TRAILER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 57.107.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue à Foetz, en date du 19 juillet 2005, que:

- Après démission de l'ancien Conseil d'Administration, le nouveau Conseil d'Administration se présente comme suit:

1. Madame Catherine Herbert, chef comptable, demeurant à F-14100 Lisieux, 17, rue Condorcet.

2. Monsieur François Desanlis, ingénieur agronome, demeurant à F-52300 Maizières, 6, Grand-rue.

3. Monsieur Yves Janny, administrateur de sociétés, demeurant à L-3833 Schiffange, 34, rue de l'Eglise.

Est nommé comme administrateur-délégué avec pleins pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature: Monsieur Yves Janny, précité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08924. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080026.3/1286/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

**ADRIA INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 49.824.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 22 août 2005 que l'Assemblée a pris note du changement de dénomination sociale du commissaire aux comptes de StenGest, S.à r.l. en STENHAM, S.à r.l.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2005, réf. LSO-BI00796. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080033.3/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

**AMADEUS CONSULTING PARTICIPATIONS (A.C.P.) S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 79.201.

Suite aux lettres recommandées en date du 2 septembre 2005, il a été décidé que:

1. Le siège de la société est dénoncé avec effet immédiat;

2. La Convention de domiciliation en date du 27 mars 2001 est résiliée avec effet immédiat;

3. FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, commissaire, démissionne de ses fonctions avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

Réviseurs d'entreprises

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01057. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080035.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

**CONICAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 98.581.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01140, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CONICAL HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(080080.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

**SUNU FINANCES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 66.169.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 août 2005*

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Papa Pathé Dione, Dirigeant de sociétés, demeurant 48 ter rue Delerue à Saint-Maur des Fosses (France), ainsi que les mandats d'administrateur de Monsieur Papa Demba Diallo, Dirigeant de sociétés, demeurant 6, Passage Kleber Zola à Dakar (Sénégal) et de Monsieur Ousmane Bocoum, cadre d'assurances, demeurant 16, rue Georges Bizet à F-77380 Combs la Ville. L'assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00449. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080044.3/655/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

---

**VECAP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.  
R. C. Luxembourg B 65.136.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2005, réf. LSO-BI01364, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(080049.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

---

**THE POINT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 76.079.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00721, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour THE POINT INVESTMENTS S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(080057.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

---